

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 78/2018

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Soufflenheim,

VU les articles L 2542-1 (dispositions applicables en Alsace et en Moselle) et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R-225 du Code de la Route,

VU l'arrêté de voirie portant permission de voirie du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 14 mai 2018,

VU la demande de la société COTTEL RESEAUX en date du 24 août 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de la pose de réseaux au niveau du 23 Grand'Rue,

ARRETE :

Art.1 : Afin de permettre à la société **COTTEL RESEAUX** d'intervenir pour le compte d'ORANGE **lors de l'installation et du maintien des infrastructures de télécommunication (pose chambre L3T et tube Ø45) au niveau du trottoir du 23 Grand'Rue**, le trottoir sera barré à la hauteur du chantier avec la signalisation réglementaire. Le stationnement et les dépassements seront interdits de part et d'autre de la chaussée du **10 septembre 2018 au 21 septembre 2018 inclus**.

Art. 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et les piétons seront déplacés sur le trottoir d'en face.

Art. 3 : La société COTTEL RESEAUX sera responsable de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Art. 4 : Toute infraction au présent arrêté sera déférée au Tribunal compétent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art .5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié et inséré au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Juge du Tribunal d'Instance - Haguenau
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Départemental – Soufflenheim
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie – Soufflenheim
- M. le Commandant du Peloton Autoroutier de Soufflenheim
- Mme la Policière Municipale
- SAMU - Strasbourg
- SDIS du Bas-Rhin
- COTTEL RESEAUX – Bennwihr-Gare

Soufflenheim, le 27 août 2018

Le Maire,
Camille SCHEYDECKER :

